

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-3-6-4

Service consulté

C051
PRESENTATION DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN EN VUE DE LA CONTRACTUALISATION
AVEC LE DEPARTEMENT

Résumé : Le Département est sollicité pour la contractualisation avec la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Il vous est donc proposé de prendre connaissance du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ainsi que du projet de contrat correspondant.

Le présent rapport vous présente une synthèse du contenu du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, ainsi que le projet de contrat GERPLAN, validé par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie réunie le 21 novembre dernier.

L'objectif est de m'autoriser à contractualiser avec cette structure intercommunale pour la mise en œuvre et le suivi technique et financier des actions prévues dans son GERPLAN.

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin s'est lancée dans la démarche GERPLAN en 2001 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en juin 2007. Elle bénéficie d'un poste d'animateur GERPLAN depuis juillet 2001 et s'est engagée dès 2004 dans des actions de préfiguration (améliorations pastorales, modernisation de l'atelier de jus de fruits à Oderen).

Financements en € de l'étude et du poste d'animateur :

	CG68	CCVSA	total
étude paysagère et environnementale	14.389	6.167	20.556
poste animateur	58.716	80.080	138.796
total	73.105	86.247	159.352

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin correspond à la haute vallée de la Thur. Située au centre - ouest du département, elle est entourée des plus hauts sommets du massif vosgien. De par l'attractivité de son cadre de vie et sa proximité avec le grand bassin mulhousien, elle attire une population résidentielle de plus en plus nombreuse. Par conséquent, les enjeux retenus dans le GERPLAN portent principalement sur la maîtrise et

l'intégration paysagère de l'urbanisation, la prise en compte des paysages, la pérennisation de l'agriculture de montagne, la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau.

Le programme d'actions retenu s'articule autour de 4 grands axes (déclinés en 18 objectifs et 53 actions) :

- 1- Mettre en valeur le patrimoine villageois et maîtriser l'urbanisation
- 2- Retrouver les structures paysagères et naturelles
- 3- Pérenniser une agriculture de montagne vivante
- 4- Sensibiliser au paysage

Sur la base du contenu du GERPLAN de la Vallée de Saint-Amarin et d'après le vade-mecum GERPLAN, le Département a établi avec la communauté de communes un projet de contrat, joint au présent rapport.

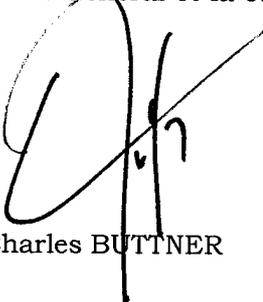
Pour la période 2008-2010, sous réserve du vote des autorisations de programmes pour les années 2009 et 2010, la participation financière du Département se répartit de la façon suivante :

- | | |
|--|-----------|
| 1- Mettre en valeur le patrimoine villageois et maîtriser l'urbanisation
(dont 40.000 € pour la mise en souterrain de lignes électriques et l'effacement de points noirs paysagers, le reste étant dédié aux aménagement paysagers et à la sensibilisation des habitants) | 77.470 € |
| 2- Retrouver les structures paysagères et naturelles
(dont 607.232 € pour les travaux envisagés sur les cours d'eau et les zones humides, 80.000 € pour la poursuite des améliorations pastorales, 61.250 € pour la restauration des chemins d'accès aux fermes, le reste étant partagé essentiellement entre les l'opération « Vivent les vergers » et la rénovation des murets de pierre sèche) | 872.260 € |
| 3- Pérenniser une agriculture de montagne vivante
(dont 75.000 € pour la création d'un bâtiment d'élevage communal) | 79.500 € |
| 4- Sensibiliser au paysage
(dont 136.800 € pour la création de sentiers d'interprétation, le reste finançant principalement le poste d'animateur et les actions de sensibilisation au paysage et à l'agriculture) | 149.957 € |

soit un total de 1.179.187 €, les crédits n'étant pas fongibles d'un axe à l'autre.

Au regard de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Une rencontre officielle médiatisée sera organisée entre le Conseil Général et la communauté de communes pour la signature de ce contrat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

GERPLAN Vallée de Saint-Amarin

Programme prévisionnel d'actions 2008-2010

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	Maitrise d'ouvrage	Estimations 2008 - 2010			Aide du Département attendue	Taux	Commentaire	
					Coût prévisionnel TTC	Coût prévisionnel HT					
1	Mettre en place un programme de rénovation des rues villageoises patrimoniales	1.1.	Elaboration d'un programme de restauration et d'un projet d'aménagement de rues patrimoniales								
		1.2.	Actions de sensibilisation des propriétaires concernés								
2	Aider les privés à mettre en valeur leur patrimoine bâti traditionnel	2.1.	Aide financière aux travaux d'embellissement pour les particuliers (ravalement de façades)								
		2.2.	Aide financière aux travaux de restauration patrimoniale pour les particuliers (restauration petit patrimoine bâti, lauzas, appentis...)								
4	Mettre en valeur le patrimoine industriel	4.1.	Plantations dans le cadre d'aménagements paysagers de la ZAC Kleinau	I	C. de C.	23 920 €	20 000 €	10 000 €	50%	pour plantations uniquement avec respect critères départementaux + suivi technique SEA	
		4.2.	Réhabilitation du canal usinier de Malmerspach								
5	Inciter les privés à avoir de beaux abords de maisons	5.1.	Actions de sensibilisation sur les aménagements de jardins	F	C. de C.	5 980 €	5 000 €	2 990 €	50%		
6	Restaurer fontaines, ponts de pierre et autres éléments du patrimoine rural	6.1.	Actions de mise en valeur paysagère de fontaines, petits ponts...	I	Communes	23 920 €	20 000 €	8 000 €	40% max	en elle-même mais pour la mise en valeur paysagère - au cas par cas - 40 % max	
		7.1.	Mise à jour du guide conseil architectural dans le cadre de l'élaboration du PLU								
7	Intégrer les extensions urbaines de manière cohérente	7.2.	Réalisation d'un cahier des charges pour les nouveaux lotissements								
		8.1.	Actions de sensibilisation des habitants (plaquettes, animations...)	F	C. de C.	11 960 €	10 000 €	5 980 €	50%		
9	Organiser des permanences et des animations d'un architecte conseil	9.1.	Conseils à la construction et l'aménagement							Pour mémoire, action CAUE	
10	Promouvoir une urbanisation de qualité (avec un Plan Local d'Urbanisme)	10.1.	Elaboration du PLU							Pour mémoire, hors financement GERPLAN	
		12.1.	Mise en place d'un schéma de signalisation, suite à résultat de l'étude du Pays Thur Doller								Pour mémoire, hors financement GERPLAN
12	Adopter un schéma de signalisation et de publicité	12.2.	Réalisation de supports d'enseignes et de publicité								Pour mémoire, hors financement GERPLAN

Axe 1: mettre en valeur le patrimoine villageois et maîtriser l'urbanisation

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	I ou F	Maîtrise d'ouvrage	Estimations 2008-2010		Commentaire	
						Coût prévisionnel TTC	Aide du Département attendue		
			Réalisation d'un schéma de signalétique et supports						
13	Intégrer la signalétique temporaire des associations	13.1.		I	Communes	47 840 €	20 000 €	cas par cas si hors convention Région - 20 à 50 % max	
14	Enterrement des lignes électriques et téléphoniques	14.1.	Projets d'enterrement de ligne dans le cadre d'aménagements paysagers	I	Communes	47 840 €	20 000 €	50% max	
15	Intégrer les paraboles et les câbles sur les maisons	15.1.	Réalisation d'un cahier des charges pour les rues patrimoniales						
16	Résorber les points noirs paysagers	16.1.	Opérations de résorption de points noirs	I	C. de C./ Communes	59 800 €	20 000 €	40% max	
17	Couper les microboisements et les haies hautes de résineux en zones urbaines ou urbanisables	17.1.	Opérations de suppression de microboisements						
18	Rénover et aménager les zones d'activités et industrielles	18.1.	Projets de réhabilitation de friches industrielles						
19	Aménager les abords des routes et voies de communication	19.1. 19.2.	Plantations le long de bords de routes stratégiques d'un point de vue paysager (milieu rural, hors voirie départementale) Plantations le long de bords de routes stratégiques d'un point de vue paysager (zone urbanisée, voirie départementale)	I I	Communes/ C. de C. Communes/ C. de C.	11 960 € 5 980 €	8 000 € 2 500 €	pour plantations uniquement avec respect critères départementaux + suivi technique SEA - 50 % max pour plantations uniquement en zone rurale avec respect critères départementaux - hors voirie départementale pour plantations uniquement en zone urbanisée avec respect critères départementaux - hors voirie départementale	
TOTAL AXE 1						191 360 €	160 000 €	77 470 €	

Axe 2: retrouver les structures paysagères et naturelles

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	Estimations 2008 - 2010			Taux	Commentaire
				Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel TTC	Coût prévisionnel HT		
20	Préserver ou créer des prés de fauche, valoriser leur exploitation	20.1.						
21	Protéger, maintenir ou créer des zones inondables	21.1.	Financement : dans le cadre des travaux de rivières, financement "aides classiques" et à voir selon rattachement de communes au syndicat de la Moyenne Thur					
22	Couper les microboisements de fond de vallée	22.1.	Financement: Région Alsace, portage des dossiers par la C. de C. (15 000€)					
23	Définir un plan de lutte pour la renouée du japon et la balsamine	23.1.	Sensibilisation des habitants, propriétaires sur les plantes invasives	F	C. de C.	3 588 €	1 794 €	50%
24	Favoriser la maîtrise foncière des terrains par les collectivités, dans un but environnemental ou agricole	24.1.	Préemption de terrains par les collectivités					
25	Favoriser une meilleure gestion des terrains privés (par des aménagements fonciers)	25.1.	Poursuite du travail de réouverture paysagère engagé à Geishouse	I	commune Geishouse	35 880 €	30 000 €	40%
		25.2.	Révision des réglementations de boisements	F	CG68	30000	25084	100%
		26.1.	Opération "Vivent les Vergers" : diagnostic	F	CG68	5 000 €	4 181 €	100%
		26.2.	Opération "Vivent les Vergers" : formation	F	CCVSA	1 000 €	836 €	80%
		26.3.	Opération "Vivent les Vergers" : plantations	I	communes/associations	11 960 €	10 000 €	80%
26	Mettre en valeur les anciens vergers haute-tige			I	particuliers	5 980 €	2 500 €	50%
		26.4.	Projet des arboriculteurs d'Oderen pour le pressoir : changement de la presse vieille de 25 ans pour la mise aux normes obligatoire.	I	Association	29 900 €	25 000 €	50%
27	Aider les "micro-paysans" et les associations de propriétaires à entretenir leurs paysages	27.1.	Achat de piquets de clôture en bois en commande groupé pour mise à disposition dans le cadre d'une banque de matériel	I	C. de C.	11 960 €	10 000 €	40%
28	Poursuivre le soutien à la création et l'entretien de pâturages	28.1.	Poursuite de la politique d'améliorations pastorales (100 ha sur 3 ans)	I	communes ou AFP	239 200 €	200 000 €	40%
29	Mettre en place des projets d'ouverture paysagers avec une logique arvo-pastorale	29.1.	Projets de réouverture paysagère (Chauvelin..)	I	communes	35 880 €	30 000 €	40%
30	Réparer les murets et les terrasses	30.1.	Opérations de restauration de murets en pierre sèche	I	communes	47 840 €	40 000 €	50%
31	Gérer les lisières entre pâturages et forêts	31.1.	Opérations connexes aux actions n°28 et n°29	I	communes	5 980 €	5 000 €	40% max
32	Mettre en valeur les arbres remarquables	32.1.	Opérations de mise en valeur	I	Communes/propriétaires	5 980 €	5 000 €	50% max

Axe 2: retrouver les structures paysagères et naturelles

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	I ou F	Maîtrise d'ouvrage	Estimations 2008-2010			Commentaire	
						Coût prévisionnel TTC	Coût prévisionnel HT	Aide du Département attendue		
33	Préférer des beaux abreuvoirs aux vieilles baignoires dans les pâturages	33.1.	Lancement d'une opération "abreuvoirs en bois" (environ 200€ par abreuvoir)	I	communes	4 784 €	4 000 €	1 600 €	40%	
34	Aménager les vallons et les hauts de vallons qui ont un potentiel paysager	34.1.	Projets d'aménagements paysagers de vallons	I	communes	17 940 €	15 000 €	6 000 €	40% max	
35	Réhabiliter des micro paysages d'intérêt (cascades, sites naturels, points de vue)	35.1.	Plusieurs opérations d'aménagement de petits points de vue paysagers (1 à 2 projets/an)	I	communes	23 920 €	20 000 €	8 000 €	40% max	
38	Intégrer les infrastructures touristiques dans leur milieu	38.1.	<i>Pour mémoire, hors financement GERPLAN, sauf végétalisation</i>							40% max
39	Favoriser une gestion agricole en harmonie avec les chaumes	39.1.	MAET							
40	Mettre aux normes et rénover les anciennes fermes d'altitude	40.1.	Restauration de ferme-auberge(s) communales éventuellement 1 à 2 projets			<i>Pour mémoire, hors financement GERPLAN</i>				
		40.2.	Restauration du chemin d'accès à la ferme du Gsang (Moosch)	I	Commune	59 381 €	49 650 €	15 250 €	50%	50 % de 30500 €/chemin
		40.3.	Autres projets de chemins d'accès aux fermes (environ 3/4 projets)	I	Communes	110 032 €	92 000 €	46 000 €	50%	50 % de 30500 €/chemin
41	Instaurer un partenariat entre les fermiers restaurateurs et les paysans de la vallée pour garantir des produits de qualité		<i>Travail d'étude de faisabilité, mise en œuvre ultérieure (portage Agriculture et Paysages)</i>							
42	Entrettenir les cours d'eau et leurs berges	42.1.	travaux sur rivières avec rattachement des communes au syndicat de la Moyenne Thur	I	syndicat	987 500	825 669	577 968	70 % max	40 à 70 % selon ordre des rivières
43	Gérer les zones humides et les étangs	43.1.		I	syndicat	50 000 €	41 806 €	29 264	70 % max	40 à 70 % selon ordre des rivières - cofinancement AERM possible
44	Préserver les captages d'eau potable	44.1.			MAET					
TOTAL AXE 2						1 753 705 €	1 466 310 €	872 260 €		

Axe 3: pérenniser une agriculture de montagne vivante

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	I ou F	Maîtrise d'ouvrage	Estimations 2008 - 2010			Commentaire
						Coût prévisionnel TTC	Coût prévisionnel HT	Aide du Département attendue	
45	Soutenir les projets agricoles individuels	45.1.	création d'un bâtiment d'élevage communal	I	Agriculteurs/Communes	179 400 €	150 000 €	75 000 €	plafond 150000 € - MO publique - 15 ha min
46	Soutenir les projets agricoles collectifs	46.1.	travail d'animation						
47	Soutenir les aides agri-environnementales	47.1.	Action auprès des instances supérieures						
48	Valoriser les produits fermiers	48.1.	Animations autour des produits fermiers	F	Agriculture et Paysages/ GIE	5 980 €	5 000 €	2 500 €	
49	Soutenir la diversification des exploitations	49.1.	Projets de diversification	I	Agriculteurs	5 980 €	5 000 €	2 000 €	40 % max tout cofinancement confondu
TOTAL AXE 3						191 360 €	160 000 €	79 500 €	

pour mémoire, mission animateur GERPLAN

pour mémoire

Axe 4: sensibiliser au paysage

Réf. Fiche action	Intitulé de la Fiche action	N° opération	Objet et opérations	I ou F	Maîtrise d'ouvrage	Estimations 2008 - 2010			Commentaire
						Coût prévisionnel TTC	Coût prévisionnel HT	Aide du Département attendue	
50	Animer et mettre en œuvre les actions découlant du Gerplan	50.1.	Poste animateur GERPLAN	F	C. de C.	100 000 €	83 612 €	10 167 €	plafond 30500 €/an pendant 6 ans - reste 10 mois de financement possible
51	Communiquer et sensibiliser	51.1.	Actions diverses de sensibilisation sur l'agriculture et les paysages (plaquettes, journées d'étude)	F	C. de C./Association Agriculture et Paysages	5 980 €	5 000 €	2 990 €	
52	Organiser des sentiers de découverte autour d'un projet global de valorisation de paysages	52.1.	Projets de création de sentiers d'interprétation dans plusieurs villages avec panneaux pédagogiques (6 projets)	I	Communes	327 226 €	273 600 €	136 800 €	plafond 45600 €/projet avec respect critères départementaux
TOTAL AXE 4						433 206 €	362 212 €	149 957 €	
TOTAL GENERAL GERPLAN 2008-2010						2 569 631 €	2 148 522 €	1 179 187 €	

Contrat GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Entre,

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin dont le siège est à Saint-Amarin, représentée par son Président, Monsieur François TACQUARD,

d'une part

Et,

Le Département du Haut-Rhin dont le siège est à Colmar, 100 Avenue d'Alsace, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Monsieur Charles BUTTNER

d'autre part

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de définir les axes prioritaires du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la période 2008 - 2010 qui seront soutenus par le Département ainsi que les modalités de ce soutien.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DU CONTRAT GERPLAN

Les axes prioritaires du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin sont les suivants :

AXE 1 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE VILLAGEOIS ET MAITRISER L'URBANISATION

L'objectif est de travailler sur la qualité paysagère des villages, pour les rendre plus accueillants, mais aussi pour préserver la qualité des espaces ruraux qui les entourent.

Plans d'actions :

Valoriser et préserver le patrimoine bâti

- Mettre en place un programme de rénovation des rues villageoises patrimoniales
- Aider les propriétaires à mettre en valeur leur patrimoine bâti traditionnel
- Aménager de belles places de villages
- Mettre en valeur le patrimoine industriel
- Inciter les privés à avoir de beaux abords de maisons
- Restaurer fontaines, ponts de pierre et autres éléments du patrimoine rural

Préserver les structures villageoises

- Intégrer les extensions urbaines de manière cohérente
- Bien intégrer les constructions individuelles dans le tissu urbain existant
- Organiser des permanences d'un architecte conseil
- Promouvoir une urbanisation de qualité (avec un Plan Local d'Urbanisme)
- Favoriser le développement de l'habitat bioclimatique

Mettre en valeur le paysage villageois et urbain

- Adopter un schéma de signalisation et de publicité
- Intégrer la signalétique temporaire des manifestations des associations
- Enfouir les lignes électriques et téléphoniques
- Intégrer les paraboles et les câbles sur les maisons
- Résorber les points noirs paysagers
- Couper les microboisements et les haies hautes de résineux en zones urbaines ou urbanisables

Intégrer les infrastructures

- Rénover et aménager les zones d'activités et industrielles
- Aménager les abords des routes et voies de communication

AXE 2 : RETROUVER LES STRUCTURES PAYSAGERES ET NATURELLES

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la réouverture de la vallée, mais aussi de réhabiliter et de préserver des structures paysagères et naturelles qui font la qualité du paysage de notre vallée.

Plans d'actions :

Préserver les liaisons vertes sur les terrains privés de fond de vallée

- Préserver ou créer des prés de fauche, valoriser leur exploitation
- Protéger, maintenir ou créer des zones inondables
- Couper les microboisements de fond de vallée
- Définir un plan de lutte contre la renouée du japon et la balsamine
- Favoriser la maîtrise foncière des terrains par les collectivités, dans un but environnemental ou agricole
- Favoriser une meilleure gestion des terrains privés (par des aménagements fonciers)
- Mettre en valeur les anciens vergers haute-tige
- Aider les "micro-paysans" et les associations de propriétaires à entretenir les paysages

Poursuivre l'ouverture et l'entretien des grands pâturages communaux

- Poursuivre le soutien à la création et l'entretien de pâturages
- Mettre en place des projets d'ouverture paysagère avec une logique sylvo-pastorale
- Restaurer les murets et les terrasses

- Gérer les lisières entre pâturages et forêts
- Mettre en valeur les arbres remarquables
- Préférer des beaux abreuvoirs aux vieilles baignoires dans les pâturages

Aménager et gérer des paysages particuliers

- Aménager les vallons et les hauts de vallons qui ont un potentiel paysager
- Réhabiliter des micro paysages d'intérêt (cascades, sites naturels, points de vue)

Favoriser une forêt de qualité

- Mettre en place une charte forestière
- Mettre en place une filière bois-énergie

Préserver la qualité des hautes-chaumes

- Intégrer les infrastructures touristiques dans leur milieu
- Favoriser une gestion agricole en harmonie avec l'écologie des chaumes
- Mettre aux normes et rénover les anciennes fermes d'altitude
- Instaurer un partenariat entre les fermiers restaurateurs et les paysans de la vallée pour garantir des produits de qualité

Améliorer et préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau

- Entretien des cours d'eau et leurs berges (adhérer à un syndicat de rivière)
- Gérer les zones humides et les étangs
- Préserver les captages d'eau potable

AXE 3 : PERENNISER UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE VIVANTE

L'objectif est d'accompagner et de soutenir les agriculteurs dans leur développement, afin que ces derniers puissent vivre de leur activité.

Plan d'actions :

- Soutenir les projets agricoles individuels
- Soutenir les projets agricoles collectifs
- Soutenir les aides agri-environnementales
- Valoriser les produits fermiers
- Soutenir la diversification des exploitations

AXE 4 : SENSIBILISER AU PAYSAGE

Plan d'actions :

- Animer et mettre en œuvre les actions découlant du Gerplan
- Communiquer et sensibiliser
- Organiser des sentiers de découverte autour d'un projet global de valorisation de paysages

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PENDANT LA DUREE DU CONTRAT (2008-2010)

Le Département du Haut-Rhin s'engage à accompagner et à soutenir la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en apportant :

- un soutien financier au poste d'animateur GERPLAN au taux de 40% pour un montant de 30 400 €/an pour une durée maximale de 6 ans, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants dans le budget départemental et en tenant compte des aides déjà accordées ; en l'occurrence, 2008 sera la dernière année de prise en charge du poste d'animateur GERPLAN (reliquat de 10 mois), la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ayant déjà bénéficié d'une aide financière du Département de 5 ans,
- une aide pour les actions GERPLAN (hors aides classiques) dans la limite des crédits arrêtés chaque année par le Conseil Général.

L'enveloppe budgétaire du Département destinée à soutenir la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour la mise en œuvre de son GERPLAN sur la période 2008-2010, s'élève à 1.179.187 € pour la durée du contrat, répartis par axes de la manière suivante :

1- Mettre en valeur le patrimoine villageois et maîtriser l'urbanisation	77.470 €
2- Retrouver les structures paysagères et naturelles	872.260 €
3- Pérenniser une agriculture de montagne vivante	79.500 €
4- Sensibiliser au paysage	149.957 €

Il est précisé que les crédits ne sont pas fongibles d'un axe à l'autre.

Pour les exigences à respecter et les justificatifs à fournir, pour le financement à la fois du poste d'animateur et des actions, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin se référera aux vade-mecum GERPLAN et de la politique de développement local.

ARTICLE 4 – PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes annuels adoptés par le Conseil de Communauté, seront présentés au Département en fin d'année.

Chaque opération fait l'objet d'un dossier comportant (cf. vade-mecum GERPLAN) :

- une fiche de présentation mentionnant les objectifs poursuivis, les résultats attendus, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les partenaires associés,
- le descriptif technique,
- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet (échancier),
- les devis détaillés,
- les plans du projet et toute illustration pouvant aider à sa définition,
- les études afférentes au projet,
- copie de la fiche - action du GERPLAN correspondante et cartographie associée,
- le plan de financement avec mention de l'imputation budgétaire.

Après instruction par les services du Département, le programme sera soumis pour avis à la commission du Conseil Général chargée de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.

La structure intercommunale sera informée de cet avis et du montant des aides susceptibles de lui être allouées.

Chaque opération pour laquelle des justificatifs de démarrage seront transmis au Département fera l'objet d'une décision de la Commission Permanente qui se prononcera sur son inscription dans le programme départemental GERPLAN.

ARTICLE 5 – SUIVI D'EXECUTION DES PROGRAMMES

Le versement des aides départementales à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, au fur et à mesure de la réalisation des opérations, se fera en application du règlement financier départemental.

Chaque année lors de la présentation du nouveau programme, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin adressera un rapport d'exécution du programme de l'année précédente.

ARTICLE 6 – RESILIATION DU CONTRAT

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, aucune mesure appropriée n'aura été prise. Dans ce cas, le remboursement de la subvention déjà versée pourra être demandée.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet du présent contrat, le reversement de toutes les sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées devra être ordonné.

ARTICLE 7 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 et pourra être renouvelé. Une évaluation, réalisée par la Communauté de communes et pouvant s'appuyer sur le dispositif mis à disposition auprès des structures intercommunales par le Département, permettra de juger de l'opportunité de ce renouvellement.

Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Fait en double exemplaire

Saint-Amarin, le

Le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée de Saint-
Amarin

Le Président du Conseil
Général
du Haut-Rhin

François TACQUARD

Charles BUTTNER